

AVENANT AU REGLEMENT INTERIEUR DE LA RESTAURATION SCOLAIRE DE L'ECOLE PRIMAIRE A COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2022

Au cours du mois de novembre et décembre 2021, les épisodes successifs de contaminations ont perturbé la gestion des repas avec des difficultés pour le traiteur et le personnel en charge de l'organisation des repas.

C'est pourquoi un avenant est établi afin de permettre à chacun, une meilleure compréhension du fonctionnement.

En raison du protocole sanitaire lié à la covid-19, le règlement intérieur est complété comme suit :

- Si cas positif, que la **classe est ouverte** sous réserve du test négatif et donc que les **enfants sont accueillis** => les **repas sont facturés**
- Si cas positif, que la **classe est fermée** et donc que les **enfants ne sont pas accueillis** => les **repas sont annulés et non facturés**

Nous sommes tous conscients des difficultés liées à cette situation et nous comptons sur votre vigilance pour avertir aussi tôt que possible la personne en charge des repas, en utilisant le numéro de téléphone réservé à la cantine soit le 06 81 56 12 04, via les SMS uniquement.

L'adjointe au Maire

Suzy REY

